

## ANNEXE B AUTOCERTIFICATION – EMBARCATION NON MOTORISÉE

Règlement numéro 2023-07 relatif au lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation des lacs en Croix, Barnard et Régis

Renseignements utilisateur	
Nom et prénom :	
Adresse :	
Ville/province :	
Code postal :	
Téléphone :	Courriel :
Type d'embarcation	
Canot <input type="checkbox"/>	Planche à voile <input type="checkbox"/> Autre : _____
Kayak <input type="checkbox"/>	Embarcation gonflable <input type="checkbox"/>
Planche à pagaie <input type="checkbox"/>	
Engagement	
En signant le présent document, j'atteste de ce qui suit :	
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Avoir procédé à l'inspection de mon embarcation et de tout équipement afin d'en retirer tout organisme pouvant s'y retrouver;</li><li>➤ Avoir procédé à la vidange de tout contenant pouvant contenir de l'eau d'un autre plan d'eau à plus de 30 mètres de tout plan d'eau, avant la mise à l'eau de mon embarcation;</li><li>➤ Avoir procédé au lavage de mon embarcation à plus de 30 mètres de tout plan d'eau.</li></ul>	
Signature :	Date :

Le formulaire dûment complété doit être laissé sur le tableau de bord du véhicule et être visible.